

COMMUNE DE SAINT SEVERIN - 16390
PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 NOVEMBRE 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, LE DEUX DU MOIS DE NOVEMBRE à 20 heures, le Conseil Municipal de SAINT-SEVERIN s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick GALLÈS, Maire

Étaient présents : Mesdames, Messieurs GALLÈS Patrick, BENOIT Patrick, PLANET Christophe, MOISAN Marie-Claude, SIMONET Anne-Marie, DÉPAGE Sébastien, PLANTIVERT Marie-Edith, FOURRÉ-GALLURET Karine, SOCHARD Amandine, MERCIER Bruno et BAGOUET Serge.

Absente excusée : Mesdames, Messieurs NICOLAS Marine, DARES Benjamin, Philippe LAGROT, Teddy GENDRON,

A été désigné secrétaire de séance : Mme Amandine SOCHARD

Date de convocation : **27/10/2021**

Nombre total de conseillers : **15**

Nombre de membres présents : **11**

Pouvoir : Mme Marine NICOLAS a donné pouvoir à M. Bruno MERCIER, M. Teddy GENDRON a donné pouvoir à M. Christophe PLANET

Majorité absolue : **6**

ORDRE DU JOUR :

Validation du procès-verbal de la réunion du 15 SEPTEMBRE 2021

Délibérations à prendre :

- Convention de service Santé, Hygiène et Sécurité au travail avec le CDG16
- Modifications des statuts de la communauté de communes Lavalette Tude Dronne
- Approbation RPQS Assainissement
- Révision tarifs horaires SDF
- Plantation de l'arbre de la laïcité le 11 Décembre

Informations diverses :

- CDC Lavalette Tude Dronne : Avis sur les Attributions de Compensation
- Information sur la consommation budgétaire au 27 Octobre
- Projet achat bâtiment Chambon
- Conseil Municipal des enfants
- Point sur le repas des aînés et colis de fin d'année
- Cérémonie du 11 Novembre
- Arbres de naissances : Plantations et remises de diplômes

Questions diverses

Validation du procès-verbal de réunion du 15 SEPTEMBRE 2021

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal valide le procès-verbal de réunion de Conseil du 15 Septembre 2021

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une réunion a eu lieu le 22 octobre, dans les locaux de la mairie, en présence de madame la Secrétaire Générale de la Préfecture, des représentants de la DREAL, DDSP, DDT, la société ALSHTROM et la SCAR, sur le projet de l'unité de méthanisation.

La société ALSHTROM indique qu'elle n'est plus intéressée par ce projet.

Madame la secrétaire générale dit qu'elle se réserve le droit de faire appliquer la loi prévue pour 2023 et donc imposer une distance de 200 m des habitations au lieu de 50 m actuellement.

➤ Terrain Multisports : comme pour l'autre terrain tennis, une carte pourra être vendue par le club de Tennis ou à la maison de la presse.

Pour les réservations du terrain multisports, elles pourraient se faire sur internet comme pour le tennis de table. Monsieur Damien BERT va être contacté pour la mise en place de cet espace de réservations en ligne.

Il est proposé de nommer la Plaine des Sports « Maxou Gay » et d'en profiter pour l'inaugurer au printemps.

➤ Le Vidéoprojecteur a été acheté

➤ Abri bus : vu le coût assez élevé des abris bus bois ou en aluminium, un devis pour un abri bus en parpaing va être demandé. Des graffs comme sur les transformateurs pourront être réalisés.

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : CONVENTION RELATIVE A LA MEDECINE DU TRAVAIL

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a actualisé, en prenant en compte les derniers textes parus, sa convention relative à la médecine du travail.

D'autre part, il propose une nouvelle offre de service complète sur le champ de la prévention des risques professionnels avec la mise à disposition des compétences d'un agent chargé d'assurer la fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité (ACFI/CISST), d'un service de conseil en hygiène et sécurité au travail et de prestations à la demande (accompagnement à la mise en place ou à jour du Document Unique, rencontres sécurités, études de postes...).

Enfin, il propose un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes, dont la mise en place est obligatoire pour toutes les collectivités qu'elle que soit leur taille.

Une nouvelle convention unique permet d'adhérer, « à la carte », à ces différents services, selon l'organisation propre à chaque collectivité.

- **Médecine du travail** : La surveillance et le suivi des conditions d'hygiène et de santé des agents sont imposés par la loi aux employeurs territoriaux. Le service médecine du Centre de Gestion, actuellement composé de 4 médecins, *suit déjà notre collectivité* ;
- **Fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité** : Toute collectivité, quelle que soit sa taille, doit désigner (après avis du CST/CHSCT) un

agent formé chargé d'assurer la fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité (CISST) dont le rôle est de contrôler les conditions d'application des règles définies en matière de santé et de sécurité au travail dans la Fonction publique territoriale. L'agent CISST du CDG permet de répondre à cette obligation légale ;

- **Conseil en hygiène et sécurité** : Afin d'accompagner et soutenir la collectivité dans sa politique et ses obligations en matière de prévention, de protection de la santé et d'amélioration des conditions de travail, le CDG propose un service de conseil en hygiène et sécurité ;
- **Dispositif de signalement** : Depuis le 1^{er} mai 2020, les employeurs territoriaux, quelle que soit la taille de leur collectivité ou établissement, doivent mettre en place (après avis du CST/CHSCT) un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

A cette fin, le CDG 16 propose une plateforme numérique pour permettre à l'adhérent de répondre à cette obligation légale dans le respect de l'anonymat, la confidentialité, la traçabilité et la protection des données personnelles.

La convention ci-annexée peut être signée avant le 31 décembre 2021, sans que cela ne génère de coût supplémentaire pour cet exercice. La facturation n'interviendra qu'à compter de l'année 2022, sauf pour les prestations à la demande de la collectivité qui seraient réalisées avant cette date.

Cette convention se substitue aux conventions actuelles (médecine et audit) qui prendront fin au 31 décembre prochain au plus tard.

La tarification est fixée selon un taux appliqué à la masse salariale N-1 de la collectivité :

- Médecine du travail : 0,34%
- Fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité : 0,03%
- Conseil en hygiène et sécurité : 0,02%
- Dispositif de signalement : plateforme seule : 0,01%

Fonction de référent externalisée : 0,03%

Considérant que notre collectivité est déjà adhérente au service médecine du travail proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention ci-annexé ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- décide d'adhérer à la convention de service « Santé, hygiène et sécurité au travail » du Centre de Gestion

- décide de souscrire aux services suivants :

- Médecine du travail
- Fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité
- Conseil en hygiène et sécurité
- Dispositif de signalement : plateforme numérique seule

plateforme + fonction de référent externalisée

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de service « Santé, hygiène et sécurité au travail » ci-annexée, avec le Centre de Gestion de la Charente.

- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au B.P. 2022 et suivants.

VOTE DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAVALETTE TUDE DRONNE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les statuts de la communauté de communes Lavalette Tude Dronne déterminent son périmètre, son siège et les compétences qui lui sont transférées.

Suite à la création de la communauté de communes Lavalette Tude Dronne le 1^{er} Janvier 2017, par fusion de la communauté de communes Tude et Dronne et la communauté de communes d'Horte et Lavalette, les statuts n'ont pas été approuvés.

Afin de régulariser la situation juridique de cette dernière, il y a lieu de délibérer afin d'approuver les statuts.

Vu la délibération de la communauté de communes Lavalette Tude Dronne en date du 26 Juin 2021,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver les statuts de la communauté de commune Lavalette Tude Dronne, tels que présentés dans le document annexé à la présente délibération.

Le conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les statuts de la communauté de communes Lavalette Tude Dronne.

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2020

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2020 de la commune de SAINT-SEVERIN.

MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DES BATIMENTS COMMUNAUX
AU 1^{ER} DÉCEMBRE 2021

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 12 Septembre 2018 concernant la location de bâtiments communaux. Monsieur le Maire propose de réviser l'ensemble des tarifs de location des bâtiments communaux, de la manière suivante :

SALLE DES FETES	1 JOUR	2 JOURS
Particuliers habitants de la commune	100.00 €	150.00 €
Cuisine et équipements EDF GAZ	20.00 €	30.00 €
Tables et chaises	<i>COMPRIS</i>	
Vaisselle	30.00 €	40.00 €
Chauffage climatisation	<i>COMPRIS</i>	
Chèque de caution	150.00 €	
Attestation d'assurance	<i>A FOURNIR</i>	
Associations et entreprises communales	GRATUIT	
Attestation d'assurance	<i>A FOURNIR</i>	
AG réunion en lien avec activités communales	GRATUIT	
Chèque de caution	150.00 €	
Attestation d'assurance	<i>A FOURNIR</i>	
Employés communaux et Elus municipaux	50.00 €	
Attestation d'assurance	<i>A FOURNIR</i>	
Particuliers et associations hors commune	150.00 €	200.00 €
Cuisine et équipements EDF GAZ	30.00 €	40.00 €
Tables et chaises	<i>COMPRIS</i>	
Vaisselle	NI PRÊT NI LOCATION DE VAISSELLE	
Chauffage climatisation	<i>COMPRIS</i>	
Chèque de caution	150.00 €	
Attestation d'assurance	<i>A FOURNIR</i>	
Formation, sport à but lucratif : l'heure	10.00 € GRANDE SALLE	

BATIMENT LOISIRS NATURE	1 JOUR	2 JOURS
Particuliers habitants de la commune	75.00 €	125.00 €
Cuisine et équipements EDF GAZ	<i>COMPRIS</i>	
Tables et chaises		
Vaisselle		
Chauffage climatisation		
Chèque de caution	150.00 €	
Attestation d'assurance	<i>A FOURNIR</i>	
Associations et entreprises communales	GRATUIT	
Attestation d'assurance	<i>A FOURNIR</i>	
Employés communaux et Elus municipaux	50.00 €	
Attestation d'assurance	<i>A FOURNIR</i>	
Formation, sport à but lucratif : l'heure	10.00 €	

SALLE DU VIEUX FOUR	1 JOUR	SEMAINE
Particuliers habitant la commune (apéritif exclusivement)	15.00 €	-
Exposition, atelier créatif	15.00 €	50.00 €
Tables et chaises	<i>COMPRIS</i>	
Chauffage		
Chèque de caution	150.00 €	
Attestation d'assurance	<i>A FOURNIR</i>	
Associations et entreprises communales	GRATUIT	
Attestation d'assurance	<i>A FOURNIR</i>	
Employés Commune et Elus municipaux	<i>GRATUIT POUR VIN D'HONNEUR</i>	
Attestation d'assurance	<i>A FOURNIR</i>	
Cours, Formation, sport à but lucratif : l'heure	5.00 €	

CHAPITEAU	1 JOUR	2 JOURS
Particuliers habitants de la commune	AU CAS PAR CAS SUR DECISION DU MAIRE ET DES ADJOINTS	
Chèque de caution	150.00 €	
Attestation d'assurance	<i>A FOURNIR</i>	
Associations et entreprises communales	GRATUIT	
Attestation d'assurance	<i>A FOURNIR</i>	
Employés communaux et Elus municipaux	<i>GRATUIT POUR VIN D'HONNEUR</i>	
Attestation d'assurance	<i>A FOURNIR</i>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- FIXE les tarifs tels que présentés dans les tableaux ci-dessus ;
- INDIQUE que la vaisselle cassée ou disparue sera facturée au tarif en vigueur chez nos fournisseurs habituels ;
- DECIDE que les tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} Décembre 2021

PLANTATION DE L'ARBRE DE LA LAÏCITÉ

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été contacté par l'association Laïcité République Charente, qui chaque année choisit un village, à qui elle propose de planter « L'arbre de la laïcité » pour commémorer l'anniversaire de la séparation de l'église et l'état le 09 Décembre 1905.

Monsieur le Maire propose d'organiser la plantation de « L'arbre de la laïcité » le 11 Décembre prochain à 10 heures dans le parc de la Mairie

Le conseil municipal donne un avis favorable

INFORMATIONS DIVERSES

- Information sur les Attributions de compensations : Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le calcul des attributions de compensations.

Rappel des attributions de compensations actuelles :

AC contributives	- 142 247.04
<u>AC transfert de fiscalité</u>	<u>+ 219 563,00</u>
AC Actuelle	77 315.96

Les membres du conseil municipal donnent un avis favorable au calcul proposé après redistribution solidaire et amortissement des AC orphelines.

Prévision AC pour 2022, 90 302.52. Cette somme augmentera chaque année pour arriver à un montant total en 2026 de 108 528 euros.

- Information sur la consommation budgétaire :

Monsieur le Maire donne lecture des documents qui ont été transmis lors de la préparation de cette réunion et indique qu'environ 70 % du budget dans les différents chapitres ont été consommés à cette période de l'année. La consommation budgétaire fait donc apparaître une consommation saine fin octobre.

- Bâtiments 2,4 et 6 rue des écoles : Plusieurs devis de démolition ont été demandés. Pour l'instant une seule entreprise a répondu. Le coût est d'environ 18 000 euros TTC.

Un huissier sera mandaté pour constater l'état des bâtiments alentours avant commencement des travaux de destructions.

- Projet achat bâtiment Chambon :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise ALSHTROM a contacté la mairie. Elle recherche un bâtiment à louer afin d'y installer une annexe pour le traitement des déchets de papier sulfurisé. 5 personnes seront employées et à terme la demande du marché peut amener un besoin de 12 à 15 opérateurs.

Monsieur le Maire propose d'effectuer une étude afin d'avoir une estimation du bâtiment Chambon et des différents travaux à effectuer.

Ce bâtiment pourrait être acheté par la commune et loué à la société ALSHTROM.

- Conseil Municipal des Enfants : Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la possibilité de créer un conseil municipal des enfants.

Ce projet a un objectif pédagogique dans le cadre de l'instruction civique dont le but est d'intéresser les jeunes, créer des vocations, les responsabiliser.

Ils auront des projets à créer et à imaginer.

Les enfants des classes de CE2, CM1 et CM2 de l'école de Saint-Séverin seront concernés.

Ce conseil sera constitué de 15 membres, 5 dans chaque classe, élus tous les ans par tiers renouvelable (classe de CE2).

Le Conseil Municipal trouve cette idée intéressante.

- Repas des aînés Le repas des aînés aura lieu le 5 décembre prochain. Le prix du repas pour les accompagnants, sera de 25.00 €.

Trois traiteurs ont été démarchés : Mme Delphine BOCQUIER, M. Stéphane DOUGAL d'Yviers et le Bistrot des Halles à Montboyer. Une réunion est prévue pour le choix du traiteur et des menus le jeudi 04 novembre à 18 h 30 à la Mairie.

- Cérémonie du 11 novembre La cérémonie aura lieu à 11 h 35 devant le monument aux morts (départ 11 h 30 de la Mairie) et sera suivie d'un apéritif.

Monsieur Jean Monthaudie, les porte-drapeaux des anciens combattants et leurs épouses sont invités par la commune au restaurant du commerce.

La gerbe est commandée

La statue du Poilu a été repeinte.

- Arbres de naissances : 3 arbres ont été plantés en début d'année à l'étang de La Brousse.

4 arbres vont être plantés le 27 novembre à 10 h au stade et des diplômes aux noms des enfants avec les coordonnées GPS des arbres, seront remis aux familles.

Monsieur le Maire propose de couper les prunus malades au stade et de les remplacer par des pins parasols.

Madame Karine FOURRÉ-GALLURET conseille de mettre des muriers platanes stériles dont les racines sont moins invasives.

Les muriers platanes stériles ont été retenus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.

Signatures

Serge BAGOUET	Patrick BENOIT	Benjamin DARÈS Absent excusé
Sébastien DÉPAGE	Karine FOURRÉ-GALLURET	Patrick GALLÈS
Teddy GENDRON Absent excusé	Philippe LAGROT Absent excusé	Bruno MERCIER
Marie-Claude MOISAN	Marine NICOLAS Absente excusée	Christophe PLANET
Marie Edith PLANTIVERT	Anne-Marie SIMONET	Amandine SOCHARD